

DEC221230DR10

Décision portant nomination de M. Morgan DONNARD, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA), dont le directeur est M. Frédéric LEROUX ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Alsace (DR10) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Morgan DONNARD, Chargé de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7042 à compter du 23 mars 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 23 mars 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Frédéric LEROUX

